



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

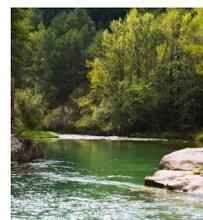
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# FEUILLE DE ROUTE



## POLLUTION AUX SUBSTANCES PERFLUORÉES (PFAS)

### COMMENT L'ÉTAT AGIT EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**Avril 2025**

# ÉDITO



La gestion de la pollution des per- et polyfluoroalkylées, les PFAS, est un enjeu majeur de santé publique et de protection de l'environnement compte tenu de leur persistance dans les milieux.

**Face à ce défi, l'État agit avec détermination en Auvergne-Rhône-Alpes.** Nous déclinons les orientations nationales sur les PFAS, dont la loi adoptée

le 20 février 2025, tout en prenant des initiatives nombreuses et d'anticipation. Elles placent notre région en position de territoire pilote sur ce sujet émergent.

Sous mon autorité, une mobilisation sans précédent a été engagée à travers une cellule d'action interministérielle, pour comprendre, surveiller et réduire ces pollutions. Grâce à un dialogue constant avec les industriels et les collectivités, nous avons déjà obtenu des avancées concrètes :

- L'inspection des installations classées a établi **l'état des lieux des rejets dans l'eau de près de 500 sites industriels**. Une quarantaine de plans d'actions seront demandés aux principaux émetteurs. Nous avons prescrit **une surveillance environnementale** à la plate-forme industrielle d'Oullins-Pierre-Bénite, un site prioritaire à l'échelle régionale. Les résultats nous ont conduit à émettre des recommandations d'usages autour de la plate-forme. Nous avons aussi prescrit **une réduction significative de la pollution à la source** sur le sud lyonnais. Conformément aux prescriptions de l'État, Arkema a réduit ses rejets en PFAS dans l'eau de 99 % et a cessé d'utiliser tout surfactant PFAS fin 2024. Par nos mesures et les investissements de l'industriel, les émissions en PFAS dans l'air du site Daikin ont diminué de plus de 90 % en un an.
- Pour protéger la santé des habitants, nous avons fait de la surveillance des produits consommés une priorité. La consommation des denrées alimentaires (poisson, viande, œufs, fruits et légumes) et de l'eau du robinet reste le principal vecteur d'exposition aux PFAS. Ainsi, **plus de 200 réseaux de distribution d'eau potable ont déjà été contrôlés par l'agence régionale de la santé**. Dès lors qu'un dépassement de la

norme européenne est identifié, nous trouvons des solutions opérationnelles, aux côtés des collectivités et des gestionnaires de l'eau et avec le soutien financier des Agences de l'eau. Nous avons déjà résolu huit situations dans la région. En particulier, à Rumilly en Haute-Savoie, une unité de traitement mobile a permis de rétablir la conformité des puits d'alimentation en eau potable. Par ailleurs, **les nombreux prélèvements que nous avons réalisés dans les exploitations agricoles et les élevages professionnels nous ont permis de rassurer les agriculteurs et les consommateurs** : les valeurs réglementaires et indicatives existantes sont respectées. Toutefois, **concernant l'autoconsommation des habitants, nous avons émis des recommandations de non consommation** sur des périmètres précis sur le sud lyonnais et Rumilly, concernant les produits du jardin (œufs, potagers, eau des puits privés) et la pêche de loisirs.

- Parce que les PFAS sont un sujet émergent et que nous ne disposons pas encore de toutes les valeurs pour nous positionner, **nos services sont également investis pour faire progresser la recherche**. La surveillance de la pollution des nappes phréatiques et des rivières, les campagnes exploratoires que nous avons diligentées sur les sols, les sédiments, ou encore les boues des stations d'épuration, témoignent de cet engagement. Sur le secteur lyonnais, nous avons aussi mené **une action pilote de surveillance de la pollution dans l'air**. L'expert de l'État, ATMO, a développé une méthodologie innovante pour mesurer les PFAS dans l'air ambiant.

Loin de relâcher nos efforts, nous poursuivons en 2025 une action résolue, avec quatre priorités :

- Réduire les pollutions à la source dans l'eau comme dans l'air avec des mesures intensifiées
- Garantir aux habitants une eau d'alimentation conforme
- Renforcer la surveillance des denrées alimentaires
- Continuer de faire progresser la connaissance scientifique, pour mieux protéger la population et l'environnement.

Ce document illustre notre engagement collectif : agir, mais aussi informer avec transparence. J'entends l'exigence et l'impatience des habitants, elles nous obligent. Soyez assurés que que l'État continuera de se mobiliser avec ambition, rigueur et fermeté.

Fabienne BUCCIO  
Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

# NOS PRIORITES 2025

## 1

### RÉDUIRE LES POLLUTIONS À LA SOURCE

- » Conduire les campagnes de surveillance des rejets industriels de PFAS dans l'eau
- » Agir sur les plus gros émetteurs industriels
- » Préparer la surveillance des rejets des stations d'épuration
- » Contrôler l'utilisation de mousses anti-incendie

## 2

### GARANTIR AUX HABITANTS UNE EAU D'ALIMENTATION CONFORME

- » Généraliser la surveillance des PFAS dans l'eau distribuée
- » Soutenir les mesures de retour à la conformité
- » Surveiller l'eau conditionnée

## 3

### RENFORCER LA SURVEILLANCE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

- » Poursuivre la surveillance des denrées animales et végétales
- » Lancer une surveillance de l'alimentation animale

## 4

### FAIRE PROGRESSER LA CONNAISSANCE SUR DES SUJETS ÉMERGENTS

- » Mieux caractériser l'exposition des travailleurs aux PFAS, notamment dans les petites entreprises
- » Soutenir les analyses exploratoires sur l'environnement, en particulier sur les sédiments

Réduire les  
pollutions à la  
source

Garantir aux  
habitants  
une eau  
d'alimentation  
conforme

Renforcer la  
surveillance  
des denrées  
alimentaires

Faire progresser  
la connaissance  
sur des sujets  
émergents

## SURVEILLER ET RÉDUIRE LES REJETS DANS L'EAU

### Nos acquis sur le sud lyonnais

Dès 2022, la préfète du Rhône a prescrit à Arkema, principal émetteur régional de PFAS dans l'eau, de réduire par palier ses rejets en PFAS dans le Rhône, jusqu'à cesser d'utiliser son surfactant perfluoré (6:2 FTS). Les rejets en 6:2 FTS sont passés de 300 kg/mois en 2022 à moins de 3 kg/mois sur l'ensemble du mois de décembre 2024. Après 3 inspections en 2024, une inspection inopinée en janvier 2025 a confirmé **l'arrêt d'utilisation du 6:2 FTS par Arkema**. Il a été substitué par un produit non PFAS et ne présentant pas de mention de danger pour la santé ou l'environnement, au regard des règles de classifications européennes en vigueur.

Grâce à son installation de traitement, les rejets de Daikin dans l'eau sont limités à quelques grammes par an. L'industriel a prévu en 2025 des investissements complémentaires pour encore maximiser cette performance de traitement. Enfin, il a annoncé **la substitution du PFHxA pour début 2026**.



Les rejets en PFAS dans l'eau par Arkema ont été réduits de plus de 99 % entre 2022 et 2025.

### Nos acquis à l'échelle régionale



83 % des résultats de surveillance des rejets industriels sont obtenus.

Dès 2022, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a surveillé les rejets en PFAS dans l'eau, à travers les contrôles inopinés des industriels. **Avec 156 établissements sous surveillance dès 2023, notre région a eu un coup d'avance** par rapport aux textes alors en préparation.

En déclinaison de l'arrêté ministériel de juin 2023, la DREAL réalise l'état des lieux des rejets en PFAS des installations les plus susceptibles d'en rejeter dans l'eau. Elles doivent mener 3 campagnes de surveillance. **560 installations sont concernées dans la région**. A la fin du premier trimestre 2025, 487 établissements ont achevé leurs 3 campagnes. La DREAL a réalisé 49 inspections en 2024 pour contrôler la mise en œuvre de cette surveillance. Les préfets de départements ont pris 7 arrêtés de mise en demeure envers des entreprises retardataires. Tous les résultats sont diffusés en transparence sur internet.

## Nos priorités 2025

### ■ Conduire les campagnes de surveillance des rejets industriels dans l'eau

Par la mise en demeure, si nécessaire, des entreprises n'ayant pas remis leurs analyses.

### ■ Agir sur les plus gros émetteurs industriels

La DREAL prescrit des plans de surveillance et de réduction ou suppression des rejets aux principaux émetteurs (selon une classification nationale). Une quarantaine de sites sont concernés en Auvergne-Rhône-Alpes et feront l'objet d'inspections.

### ■ Préparer la surveillance des rejets des stations d'épuration

En déclinaison de l'arrêté ministériel de surveillance des PFAS dans les stations d'épuration urbaines. (à venir)

### ■ Contrôler l'utilisation des mousses anti-incendie des plus gros détenteurs industriels

17 inspections seront menées pour identifier la présence de PFAS dans les mousses anti-incendie.

## SURVEILLER ET RÉDUIRE LES REJETS DANS L'AIR

### Nos acquis sur le sud lyonnais

Les rejets canalisés dans l'air de Arkema et Daikin sont surveillés deux fois par an, avec un cadre fixé par arrêté préfectoral.

**Des campagnes innovantes sont aussi menées concernant la présence de PFAS dans l'air ambiant.** Sur prescription préfectorale, les industriels et ATMO ont mené entre 2022 et 2024 des analyses, respectivement des émissions atmosphériques et des retombées autour de la plate-forme. Elles ont confirmé la détection majoritaire des PFAS utilisés (6:2 FTS et PFHxA). De nouvelles campagnes sont prévues en 2025 avec des préleveurs actifs, qui permettront des analyses plus représentatives des concentrations dans l'air ambiant.

**Les rejets sont réduits à la source.** Ainsi, sur prescription de la Préfète du Rhône, Daikin a mis en place à l'été 2024 un traitement réduisant de plus de 90 % ses rejets

atmosphériques en PFAS. Il a aussi installé un filtre « absolu » sur son atelier pré-compound (rejet <2g/an). Arkema a procédé à un nettoyage profond de son émissaire rejetant le plus de PFAS dans l'air, réduisant d'un facteur 30 ses rejets en l'espace d'un an (environ 100 g/mois). Tous ces résultats sont partagés en comité des élus, que l'Etat a déjà réuni 14 fois depuis 2022.



**Les rejets en PFAS dans l'air par Daikin ont été réduits de plus de 90 % à l'été 2024.**

## Nos priorités 2025

### ■ Surveiller les rejets en PFAS dans l'air de près de 60 installations émettrices

En déclinaison de l'arrêté ministériel du 31 octobre 2024, la DREAL lancera fin 2025 la campagne de surveillance des rejets dans l'air d'installations émettrices, comme les incinérateurs, cimenteries, ou encore fonderies, de façon échelonnée jusqu'en 2028. 59 établissements sont concernés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Réduire les  
pollutions à la  
source

Garantir aux  
habitants  
une eau  
d'alimentation  
conforme

Renforcer la  
surveillance  
des denrées  
alimentaires

Faire progresser  
la connaissance  
sur des sujets  
émergents

## Nos acquis à Rumilly

Après la détection de taux élevés en PFAS (en particulier en PFOA), les puits de Madrid à Rumilly en Haute-Savoie ont été déconnectés fin 2022. **La collectivité, le gestionnaire du réseau et l'État ont travaillé de concert pour mettre en place une solution réactive et innovante, une unité de traitement mobile.** Elle a permis de revenir à la conformité fin 2023. Près de 40 % du financement de ce traitement a été apporté par les services de l'État (via la dotation DETR et une subvention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).

Fin 2024, le préfet de Haute-Savoie a prescrit à l'entreprise Tefal de mettre en place **une solution de traitement des eaux du drain** situé sous le site de Rumilly et touché par une pollution historique. Des investigations ont aussi été prescrites à d'autres sources potentielles telles que des décharges. Les acteurs concernés sont réunis dans un comité pour partager les données.

L'expert de l'État, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), a été retenu pour mener une étude sur les milieux, aider à mieux comprendre les origines de la pollution et établir des recommandations sur la gestion de l'eau et de l'environnement.

**L'unité de traitement mobile a permis de réouvrir les puits de Madrid fin 2023.**



## Nos acquis à l'échelle régionale

Dès 2022, l'Agence régionale de santé (ARS) a mené une campagne de surveillance pilote sur des captages repérés comme à risques et leurs réseaux de distribution. Elle a pu les identifier grâce notamment aux investigations exploratoires de l'Agence de l'eau et de la DREAL sur le bassin Rhône-Méditerranée.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, **218 unités de distribution d'eau d'alimentation ont déjà été contrôlées.** Les résultats sont diffusés chaque mois sur les sites internet de l'ARS et de la DREAL.

En cas de dépassement de la limite de qualité réglementaire, un plan d'actions est proposé par l'acteur et responsable (la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau – PRPDE)

pour revenir à la conformité dans les meilleurs délais. 6 situations de non conformité sont en cours et font l'objet de plans d'actions. **9 situations ont déjà été résolues, grâce à des systèmes de traitement (comme à Rumilly et Valence) ou à des procédés de dilution.**

En juin 2024, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'est engagée à soutenir financièrement ces plans d'actions, auprès des services publics d'eau potable ayant reçu une notification de non-conformité ou une mise en demeure. Cette mobilisation a été confirmée dans le 12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030 avec un taux d'aide de 50 % pour le traitement des PFAS. **Près de 365 000 euros d'aides ont déjà été versées en 2024.**

## Nos priorités 2025

### ■ Généraliser la surveillance des PFAS dans l'eau distribuée

En anticipation du délai d'obligation de surveillance réglementaire issu des directives européennes, l'ARS intègre dès 2025 les PFAS au programme de contrôle sanitaire, tout en conservant une approche priorisée sur les installations à risques. L'objectif est de pouvoir garantir la conformité de l'eau distribuée avant l'échéance réglementaire de janvier 2026.

### ■ Soutenir les mesures de retour à la conformité

Par un accompagnement financier des gestionnaires, à hauteur de 50 %, par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (enveloppe de 10 M€ en 2025 pour les territoires du bassin).

### ■ Surveiller l'eau conditionnée

Une instruction nationale permettra de lancer la surveillance des PFAS dans l'eau conditionnée.

Réduire les  
pollutions à la  
source

Garantir aux  
habitants  
une eau  
d'alimentation  
conforme

Renforcer la  
surveillance  
des denrées  
alimentaires

Faire progresser  
la connaissance  
sur des sujets  
émergents

## ■ CONTROLER LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LES ÉLEVAGES PROFESSIONNELS

### Nos acquis sur le sud lyonnais

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) a étudié **71 prélèvements dans des exploitations agricoles dans le sud lyonnais entre 2022 et 2023**. La majorité respecte les seuils recommandés par l'union européenne. Des dépassements ponctuels de ces valeurs indicatives ont été observés, essentiellement sur des légumes feuilles. Les résultats ont été transmis à l'ANSES qui se prononcera à partir de 2025 sur de nouvelles valeurs quant aux denrées alimentaires.

Les élevages professionnels de poules pondeuses, et un élevage de bovins, ont été contrôlés par la direction départementale de la protection des populations (DDPP). **Les élevages respectent les valeurs réglementaires.**

### Nos acquis à Rumilly

La DRAAF a mené un plan de prélèvement exploratoire sur la production maraîchère qui a montré que les teneurs en PFAS dépassaient celles habituellement retrouvées en « bruit de fond ». Un nouveau plan de prélèvement de légumes sera mené en 2025 pour suivre l'évolution de la présence de PFAS, en lien avec le changement de pratiques d'irrigation.

La DDPP a contrôlé un élevage de poules pondeuses en plein air, qui a confirmé que les œufs respectaient les valeurs réglementaires.

Enfin, le préfet de Haute-Savoie a confié à la DRAAF une expertise sur la présence du composé TFA sur un bassin versant, PFAS non réglementé dont la présence dans l'environnement peut notamment être liée à l'utilisation de certains pesticides.

### Nos acquis à l'échelle régionale

En déclinaison du plan de surveillance européen 2022-2025, **la DRAAF a déjà effectué 88 prélèvements de denrées animales et végétales en région AURA. Ce plan a montré 100 % de conformité avec les valeurs réglementaires lorsque celles-ci existent.**



Les produits des exploitations agricoles et des élevages professionnels peuvent être consommés.

### Nos priorités 2025

■ Poursuivre la surveillance des denrées animales et végétales

79 nouveaux prélèvements

■ Lancer une surveillance de l'alimentation animale

7 prélèvements

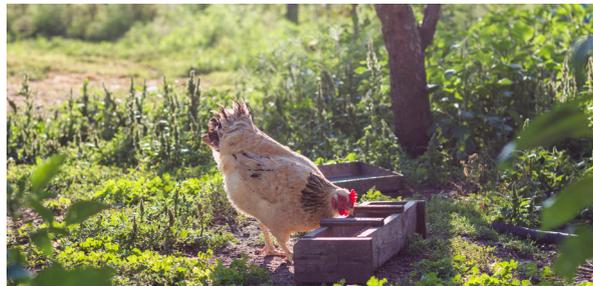
## ANALYSER LES POULLAILLERS, JARDINS POTAGERS ET PUIITS PARTICULIERS

### Nos acquis sur le sud lyonnais

Les services de l'État ont analysé les œufs de poulaillers particuliers, sur un vaste périmètre dans le sud et le sud-ouest lyonnais. En l'état des connaissances disponibles, **une recommandation de ne pas consommer les œufs et les volailles des poulaillers particuliers est émise sur 15 communes.**

Plusieurs campagnes de surveillance environnementale, dans un périmètre allant jusqu'à 4km autour de la plate-forme industrielle d'Oullins Pierre-Bénite, ont été prescrites par l'État à Arkema et Daikin. Elles ont montré la contamination de certains végétaux, en particulier dans des potagers aux abords de la plate-forme industrielle. Elles ont aussi mis en évidence des teneurs élevées en PFAS dans les eaux de pluie et puits privés. Compté tenu des teneurs mesurées et des données disponibles,

**la préfecture a émis une recommandation sanitaire de non consommation des fruits et légumes des jardins potagers, et de non utilisation des eaux pluviales et des puits privés, dans un périmètre déterminé autour de la plate-forme.**



**Plusieurs périmètres sont concernés par des recommandations de ne pas consommer des produits et œufs du jardin et de ne pas utiliser l'eau de puits privés.**

### Nos acquis à Rumilly

L'expert de l'État, le BRGM, a mené à la demande des collectivités une étude relative à la contamination des eaux souterraines et superficielles dans le secteur de Rumilly. Au regard des teneurs trouvées en PFAS, **les services de l'État ont émis une recommandation sanitaire de ne pas utiliser l'eau issue des puits privés**

**des particuliers**, sur un périmètre défini, quel qu'en soit l'usage y compris pour l'arrosage des potagers. Sur ce même secteur, les industriels et les services de l'État mèneront en 2025 des campagnes exploratoires d'analyses environnementales (air, sols, végétaux, œufs...).

## SURVEILLER LES POISSONS POUR LA PÊCHE DE LOISIRS

### Nos acquis sur le sud lyonnais

Les services de l'État en lien avec les acteurs de la pêche ont conduit un plan exploratoire sur les poissons, qui a montré une imprégnation importante des poissons au niveau des stations de pêche, y compris sur des points témoins. **Ils ont ainsi émis une recommandation sanitaire, de ne pas consommer les poissons pêchés dans le Rhône en aval d'Oullins Pierre-Bénite, dans le Garon, et dans le lac de Combe Gibert.** Il n'y a pas de pêche professionnelle dans le secteur.

### Nos acquis sur Rumilly

Les services de l'État en lien avec les acteurs de la pêche ont réalisé plusieurs pêches dans les principaux cours d'eau du secteur de Rumilly. Les résultats ont conduit l'ARS à émettre **une recommandation de non consommation des poissons pêchés dans le Dadon et le Chéran.** Il n'y a pas de pêche professionnelle dans le secteur.



**Sur plusieurs cours d'eau, il est recommandé de ne pas consommer les poissons pêchés.**

Réduire les  
pollutions à la  
source

Garantir aux  
habitants  
une eau  
d'alimentation  
conforme

Renforcer la  
surveillance  
des denrées  
alimentaires

Faire progresser  
la connaissance  
sur des sujets  
émergents

## MIEUX CARACTÉRISER L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS

En 2024, les services de l'État en région ont réuni les organisations syndicales pour faire le point sur les enjeux des PFAS en termes d'emplois, de conditions de travail et d'environnement. Par ailleurs, **40 inspecteurs du travail ont été formés pour mieux prendre en compte la problématique des PFAS en entreprise.**

Enfin, la DREETS finance à hauteur de 38 000 € une étude du centre régional des pathologies professionnelles et environnementales, pour **mieux caractériser l'exposition des travailleurs aux PFAS, notamment dans les petites entreprises.**

### Nos priorités 2025

- **Mieux caractériser l'exposition des travailleurs, notamment dans les petites entreprises**

## SOUTENIR LES ANALYSES EXPLORATOIRES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les services de l'État sont investis dans plusieurs études et analyses exploratoires, pour éclairer la prise de décision et faire progresser les connaissances scientifiques sur les PFAS.

Autour de la plate-forme industrielle d'Oullins Pierre-Bénite, l'État a prescrit des campagnes de surveillance des sols. Elles ont montré une imprégnation en PFAS plus marquée que sur les points témoins de l'agglomération lyonnaise, tout particulièrement dans les zones proches de la plate-forme. Les sols constituent néanmoins une source généralement très limitée d'exposition aux PFAS. En l'absence de valeurs de gestion nationale pour les sols mais aussi les végétaux, **les services de l'État en région se sont rapprochés des experts nationaux (INERIS, ANSES, Haut conseil de santé publique) pour verser les études produites localement, consolider l'interprétation des résultats de surveillance environnementale et les mesures à prendre.**

Parmi les autres analyses exploratoires, les rejets de deux stations d'épuration dans le sud et le sud-ouest lyonnais ont été analysés par les services de l'État entre 2022 et 2024. Les boues ont été étudiées, car elles peuvent ensuite être épandues sur des parcelles agricoles. **Les boues contrôlées à ce jour respectent les valeurs repères disponibles dans d'autres pays européens.**

Enfin, la DREAL a mis en place **un groupe de travail partenarial sur les sédiments**, regroupant la CNR, des scientifiques (INRAE, ENTPE, Centre Ecotox de Lausanne, IRD Grenoble, Laberca-Oniris), la Métropole de Lyon, la fédération de pêche, l'Agence de l'eau, l'OFB, VNF. Ce groupe a aussi une visée opérationnelle, en accompagnant CNR pour mesurer les effets de ses divers projets de restaurations des marges alluviales du Rhône. C'est aussi un lieu de partage quant à des projets scientifiques en cours de montage ou de réalisation, tels que :

- la réalisation d'un état des lieux sur les sédiments du Rhône, afin d'évaluer les tendances et les sources de contamination ;
- une étude menée dans le cadre du projet européen PARC, centrée sur le sud de Lyon et pilotée par l'INRAE, qui met en œuvre des méthodes d'analyses innovantes pour qualifier les PFAS dans différents compartiments aquatiques (eau, sédiments, poissons) et analyser les transferts et les différents profils de contamination ;
- une étude destinée à évaluer l'écotoxicité des sédiments liée à la pollution par les PFAS, en cours de montage à la demande de la DREAL, pour définir des valeurs de gestion des sédiments.

### Nos priorités 2025

- **Soutenir les analyses exploratoires sur l'environnement, tout particulièrement sur les sédiments.**

## Transparence et information du public

Face aux enjeux liés aux PFAS, l'État applique un principe de transparence. Pour garantir l'information de tous, les résultats des analyses, les études menées et collectées, les mesures prises, sont publiés régulièrement sur les sites internet des services de l'État en région. Chacun peut y accéder librement pour suivre l'évolution des connaissances et des actions engagées.

Accès directs aux rubriques web de la DREAL et de l'ARS (contenu identique) :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/substances-perfluorees-pfas-r5711.html>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-et-polyfluoroalkylees-pfas>

## Contact presse

**Fabien DESPINASSE**

**Tél : 07 86 85 61 42**

**Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)**

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03

Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



prefet\_69



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Pilotage, coordination : service PRICAE

Mise en page : mission communication DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Avril 2025

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00